Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_090-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	2	16	18

Date de la convocation : 19/10/2026
Date d'affichage : 09/11/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : **18**
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mélinda LE FRAPPER

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GULUDEC Antoine, LE GUEN Sarah, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 2 : DUPLESSIS Fabien pouvoir à HALLOIN / Sandrine
KOWAL Lucie pourvoir à GOURDEN Jean-Pierre

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-11-090

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (PST)

RENOUVELLEMENT DE L'EQUIPEMENT SPORTIF COMMUNAL – ACQUISITION DE TATAMIS

Monsieur le Maire fait lecture du bordereau suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune met à disposition des écoles, de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des associations sportives des équipements permettant la pratique d'activités physiques et sportives ;

Considérant que les tatamis enroulables actuellement utilisés sont anciens, ayant plus de dix ans, et présentent des signes d'usure liés à leur utilisation quotidienne et aux nombreuses manipulations nécessaires à leur installation, leur déplacement et leur rangement ;

Considérant que ces équipements sont notamment utilisés par des enfants dans le cadre des activités scolaires et périscolaires, ainsi que par les associations pratiquant les arts martiaux ;

Considérant que leur état rend nécessaire leur renouvellement afin de garantir des conditions d'accueil et de pratique adaptées, confortables et sécurisées pour l'ensemble des utilisateurs ;

Considérant que cette opération permettra de maintenir la qualité et la fonctionnalité d'un équipement communal bénéficiant à différents publics et contribuant à la vie sportive et associative de la commune ;

Considérant que le Département du Morbihan accompagne les communes dans leurs projets d'investissement présentant un intérêt général pour la population, notamment au travers du Programme de solidarité territoriale (PST) ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_090-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-11-090 (2/2)

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (PST)

RENOUVELLEMENT DE L'EQUIPEMENT SPORTIF COMMUNAL – ACQUISITION DE TATAMIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

DÉCIDE :

- D'approuver le principe du renouvellement des tatamis enroulables de la salle communale, par l'acquisition de nouveaux équipements adaptés aux besoins des utilisateurs.

- De solliciter auprès du Conseil départemental du Morbihan une subvention au titre de son dispositif d'aide à l'investissement des communes – Programme de solidarité territoriale (PST), sous réserve de l'éligibilité de cette opération.

- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
  - .. Coût prévisionnel de l'opération : ..... 16.740,48 € HT
  - .. Subvention sollicitée auprès du Département : ..... 4.185,12 € (25 %)
  - .. Autofinancement communal : ..... 12.555,36 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer et déposer le dossier de demande de subvention, à signer tout document nécessaire à cette démarche et, plus généralement, à accomplir toutes les formalités liées à cette opération.

- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, Le Maire,

Mélinda LE FRAPPER Jean-Pierre GOURDEN

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 18 novembre 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.